## **FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2026**



## REDACTEUR TERRITORIAL

Secrétaire général de mairie

statut particulier : décret 2012-924 du 30 juillet 2012

B-1 bis

En 2026, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR <u>au 1<sup>er</sup> janvier</u> de l'année de la LISTE D'APTITUDE
<ul> <li>Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	<ul> <li>exercer les fonctions de secrétaire général de mairie</li> <li>justifier d'au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants</li> <li>avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li> </ul>

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner avant le vendredi 31 octobre 2025 à 12h00\* doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

\*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

## ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2025

Le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, Robert GARRABÉ